

## Les Archives départementales accueillent l'examen du C.A.P. « Arts de la reliure »

Le nouvel atelier de restauration des Archives départementales, situé rue Eugène Ténot, est devenu l'un des quatre centres d'examen en France pour le Certificat d'Aptitude Professionnel (C.A.P.) « Arts de la reliure et de la dorure ». Venu de centres de formation basés en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine, 7 élèves se sont présentés les 10 et 11 juin derniers aux épreuves pratiques dont la réussite leur permettra d'exercer ce métier aussi rare que passionnant. Ils attendent désormais impatiemment de connaître les notes qui leurs seront délivrées demain, le 1<sup>er</sup> juillet...



### Pourquoi nos archives ont-elles été choisies comme centre d'examen ?

**C'est une première à Tarbes.** Jusqu'ici, le centre d'examen pour l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine était situé à Auch. Les personnes qualifiées pour faire passer ce genre d'examen sont très rares, autant que le métier lui-même.

Après la fermeture du centre d'examen basé à Auch dans le Gers, les Archives départementales des Hautes-Pyrénées déménageant dans l'ancienne École Normale rue Eugène Ténot peuvent désormais accueillir l'examen de C.A.P. « Art de la reliure et de la dorure » dans un **nouvel atelier de reliure et de restauration de documents**, bien plus spacieux que l'ancien situé aux Ursulines.

Il a été voté durant la Commission permanente du 7 mars 2025 que ce nouvel atelier, tenu par le restaurateur-reliureur du Département Olivier Ixart, devienne le centre d'examen du C.A.P. « Arts de la reliure ». **Il s'agit de l'unique centre d'examen du Grand Sud et de l'un parmi seulement quatre en France avec Lisieux, Paris et Tour.**

### Un examen particulier pour accéder à un métier rare

Les 7 candidats venaient à la fois d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine. De tous âges, ils étaient issus de formations diverses : CFA, écoles, apprentis, candidats libres... Les épreuves se sont déroulées les 10 et 11 juin.

L'organisation de l'examen en amont se fait une quinzaine de jours à l'avance. Il y a toute une liste de matériel à se procurer, financé par l'éducation nationale à raison de 68 € par candidat : papier, cuir, toiles, colle, feuille d'or...

Les sujets de l'examen sont contenus dans une enveloppe sous-scellé et sont inconnus du jury jusqu'à ce qu'ils les découvrent en même temps que leurs élèves : le jour de l'examen.

Cette année, les candidats devaient notamment **relier deux ouvrages**, avec différents types de matériaux ; du cuir, de la toile. Des **techniques variées** étaient également attendues : reliure à dos rond, à dos plat, dorure sur cuir, fleurons...

Dès le lendemain, le 12, les quatre membres du jury initial inspectaient les réalisations. **Il s'agit d'un panel établi depuis des années, tellement les personnes ayant les qualifications requises sont rares :**

- Monsieur Jean Doison, enseignant au Lycée professionnel Le Garros à Auch,
- Madame Géraldine Chapert, restauratrice-reliureuse et doreuse au musée des Hussards de Tarbes,
- Monsieur Jean Barros, restaurateur reliureur doreur aux archives départementales du Gers,
- Et bien entendu Monsieur Olivier Ixart, restaurateur-reliureur et doreur au Département des Hautes-Pyrénées.

D'habitude, M. Ixart aide à la préparation de l'examen mais cette année c'est la première fois que la majorité de l'organisation reposait sur ses épaules, en tant que « puissance invitante ». Il exerce ce métier depuis quarante ans, et est examinateur depuis quinze ; cette année est sa dernière en exercice avant qu'il ne doive passer le flambeau. Après notation par les quatre membres du jury initial, les réalisations des candidats ont été transmises à l'académie de Toulouse pour une ultime appréciation par un jury final. **Croisons les doigts !**

